



LE VOLONTARIAT

Aux côtés des bénévoles et des salariés, le volontaire s'investit pleinement de façon désintéressée pour un temps de sa vie.

Il développe son engagement citoyen par un projet d'intérêt général qu'il partage avec une structure d'accueil (associations, collectivités territoriales, etc.).

Il bénéficie d'un statut légal, d'un accompagnement et d'une indemnité.

Les missions réalisées doivent revêtir un caractère éducatif, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, d'urgence ou concourir à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel, à la défense des droits ou à la diffusion de la culture, de la langue française et des connaissances scientifiques.

Le volontariat est ouvert à toutes et tous (y compris les Européens et les non-Européens en séjour régulier en France depuis un an) à partir de 16 ans sans limite d'âge.

Aujourd'hui, plusieurs formes de volontariat sont regroupées sous l'appellation service civique :

- L'Engagement de service civique ;
- Le Volontariat de service civique ;
- Le Volontariat Pompier ;
- Le Service Volontaire Européen (SVE) ;
- Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) ;
- Le Volontariat International en Administration (VIA) ;
- Le Volontariat International en Entreprise (VIE) ;

(Les chiffres aujourd'hui)

Au total, près de 213.000 personnes sont volontaires en France et à l'international.
Parmi elles, 67.000 ont entre 18 et 28 ans.
197.000 sont des pompiers volontaires.

